

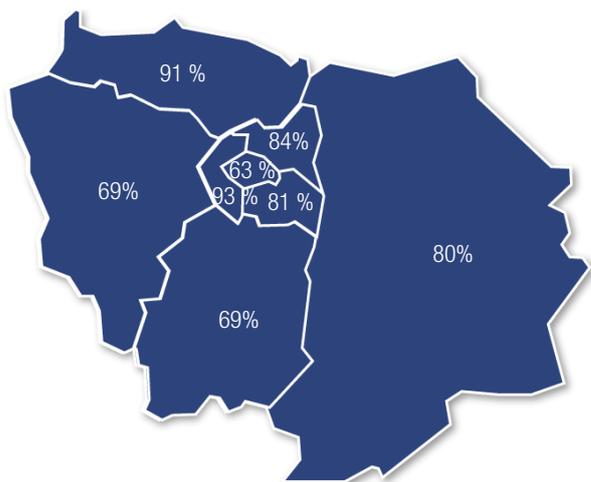
L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES EN LÉGER REPLI, EMBELLIE EN MARS

Le contexte sanitaire dégradé du début d'année a sans conteste impacté le chiffre d'affaire des entreprises franciliennes. En repli de 10 points par rapport au 4e trimestre 2021, le niveau de chiffre d'affaire amorce une nette remontée en mars. *(suite page suivante)*

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

72% des entreprises ont l'intention de **former leurs salariés** dans les 12 mois
(Base 1 525 REFLEx – 1^{er} trimestre 2022)

Taux d'intention de formation par département
(base 1 525 REFLEx – 1^{er} trimestre 2022)



Taux d'intention de formation par secteur
(Base 1 525 REFLEx – 1^{er} trimestre 2022)

Secteur	Situation actuelle	2021
Artisanat alimentaire	72%	39%
Professions libérales	61%	43%
Services de proximité	75%	48%

Sur le premier trimestre 2022 le taux d'intention de formation (72 %) repart à la hausse par rapport au dernier trimestre 2021 et dépasse celui de janvier 2021 (+2 points).

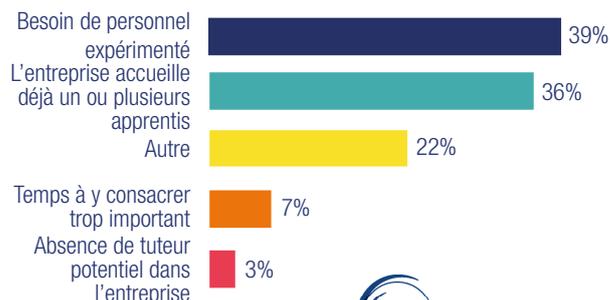
Les formations spécifiques « cœur de métier » demeurent une priorité pour les entreprises de l'économie de proximité, et ce malgré un engouement pour les actions sur des thématiques transversales.

ALTERNANCE

L'**alternance** plébiscitée par **30 % des entreprises** qui envisagent de **recruter**
(Base 1 525 REFLEx – 1^{er} trimestre 2022)

Au premier trimestre 2022, selon notre enquête REFLEx, près du tiers des entreprises interrogées qui prévoient de recruter pourraient recourir à l'alternance. Une solution de recrutement qui séduit de plus en plus les employeurs comme les jeunes et répond aux attentes des chefs d'entreprises. Ces intentions d'embauche représenteraient potentiellement 457 postes. Cependant, 39% des entreprises évoquent comme principal frein au recrutement en alternance le besoin en personnel expérimenté et déjà formé afin de permettre une prise de poste immédiate notamment dans les plus petites entreprises.

Les freins au recrutement en alternance
(base 1 019 REFLEx – 1^{er} trimestre 2022)



L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES EN LÉGER REPLI, EMBELLIE EN MARS

Près de 80% des entreprises interrogées déclarent un chiffre d'affaire stable ou en hausse contre 90% au dernier trimestre 2021.

Un léger repli qui s'explique par un regain de l'épidémie Covid en début d'année qui a principalement impacté les entreprises des services de proximité et de l'artisanat alimentaire.

L'activité du mois de mars marquée par une décrue de l'épidémie et l'assouplissement des mesures sanitaires s'inscrit en hausse significative.

En dépit d'une situation économique en demi-teinte, les entreprises anticipent des besoins de formation en forte hausse avec **un taux d'intention de formation (72 %)** en nette progression par rapport à la fin de l'année 2021 (+46 points). 54% de ces projets concernent des formations « cœur de métier ».

Sur le front de l'emploi, le taux d'intention de recrutement dans les 6 mois à venir (32 %) repart également à la hausse (+18 points par rapport au dernier trimestre 2021).

Le secteur des services de proximité est particulièrement touché (51%), suivi des professions libérales (44%) et de l'artisanat alimentaire (38 %).

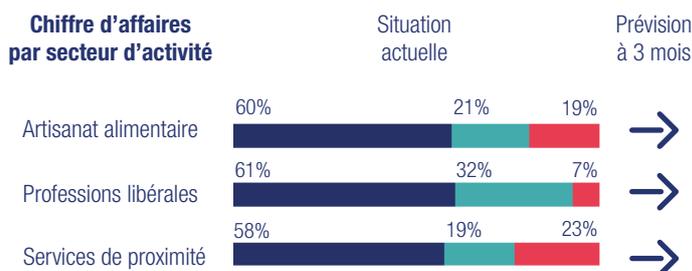
Le léger repli du début d'année est corrigé par un net rebond de l'activité en mars.

Les taux d'intention de formation et de recrutement élevés sont des marqueurs du niveau confiance retrouvé des entreprises dans leurs projections d'activité pour l'année 2022.

L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES

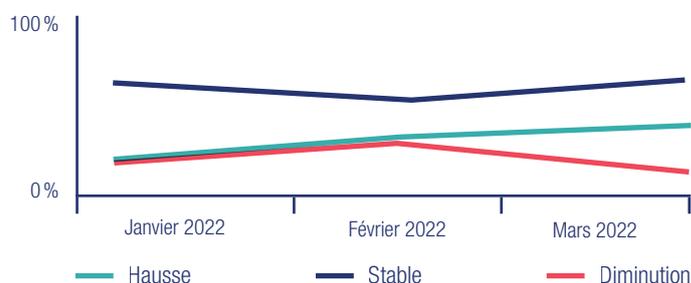


Situation du chiffre d'affaires
(Base 1 525 REFLEx – 1^{er} trimestre 2022)



Évolution du chiffre d'affaires

Au cours du premier trimestre 2022



32 % des entreprises envisagent de recruter dans les 6 mois

(Base 1 525 REFLEx – 1^{er} trimestre 2022)

Au cours du 1^{er} trimestre 2022, selon notre enquête Reflex, 3830 postes seraient à pourvoir au sein des entreprises interrogées. Les secteurs des services à la personne, des prestataires de service et de l'immobilier arrivent en tête.

Près de la moitié des chefs d'entreprise ayant l'intention de recruter éprouvent des difficultés de recrutement. Au total ce sont 3082 postes concernés par ces difficultés.

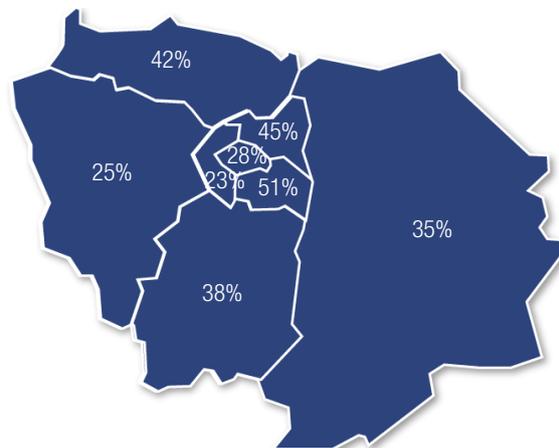
Le premier motif d'embauche pour les entreprises qui recrutent est la création de poste (52%) suivi du remplacement d'un salarié et enfin le surcroît d'activité.

Le taux d'intention de recrutement par la voie de l'alternance est de 30%. Une modalité d'embauche de plus en plus souvent envisagée pour palier les difficultés de recrutement.

Enfin, l'accueil de stagiaires est perçu comme une opportunité pour 33% des entreprises sondées qui se disent ouvertes à l'accueil de stagiaires.

Taux d'intention de recrutement par département

(base 1 525 REFLEx – 1^{er} trimestre 2022)



ZOOM SUR : UN PROJET DE FORMATION EN MILIEU PÉNITENCIER

L'Opcoc EP en Ile-de-France, acteur de l'expérimentation de l'apprentissage en milieu pénitentiaire et opérateur de compétences de la branche professionnelle de la coiffure, met en œuvre un projet social d'inclusion à destination de détenues de la Maison d'Arrêt des femmes de Fleury-Mérogis (Essonne) en vue de leur réinsertion professionnelle dans le secteur de la coiffure.

Ce projet innovant combinant formation et accompagnement de détenues (2 groupes de 8 bénéficiaires) vise à :

- Promouvoir les métiers de la coiffure et attirer un nouveau public vers un secteur qui recrute.
- Lutter contre les récidives en proposant aux détenues un accompagnement à la construction de leur projet d'orientation et d'insertion professionnelle.
- Permettre aux détenues d'acquérir les compétences et savoir-être nécessaires à une entrée réussie en alternance.

Le projet soutenu par Opcoc EP en Ile-de-France permettra à la Maison d'Arrêt d'élargir son offre de formation aux métiers de la coiffure et de redynamiser son salon/atelier de coiffure interne pour rendre possible aux détenues l'accès à des prestations de coiffure.

La formation professionnelle est indispensable pour préparer la réinsertion des personnes détenues, dont la majorité ne dispose pas de qualification professionnelle reconnue.

Le temps de la peine est propice à l'acquisition de compétences, certifications, et à la préparation de son avenir professionnel.

L'OPCO DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ



402 000
entreprises



3 M
salariés



95
implantations



1 100
collaborateurs

En Île-de-France

139 847
entreprises

531 901
salariés

4
implantations

53 branches professionnelles & l'interprofession

IDCC 0184	● Imprimerie de lauréat et Industries Graphiques	IDCC 1605	● Entreprises de désinfection, désinsectisation et dératisation
IDCC 0240	● Personnel des Greffes des tribunaux de commerce	IDCC 1611	● Entreprises de logistique de communication écrite directe
IDCC 0454	● Remontées mécaniques et domaines skiables	IDCC 1619	● Cabinets dentaires
IDCC 0614	● Industries de la sérigraphie et des procédés d'impression numérique connexes	IDCC 1621	● Répartition pharmaceutique
IDCC 0733	● Détaillants en chaussures	IDCC 1875	● Vétérinaires : personnel salarié des cabinets et cliniques vétérinaires
IDCC 0759	● Pompes funèbres	IDCC 2564	● Vétérinaires praticiens salariés
IDCC 0843	● Boulangerie-pâtisserie (entreprises artisanales)	IDCC 1921	● Personnel des huissiers de justice
IDCC 0915	● Sociétés d'expertises en matière d'évaluations industrielles et commerciales	IDCC 1951	● Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile
IDCC 0953	● Charcuterie de détail	IDCC 1978	● Fleuristes, vente et services des animaux familiers
IDCC 0959	● Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers	IDCC 1982	● Négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques
IDCC 0992	● Boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerces de volailles et gibiers	IDCC 1996	● Pharmacie d'officine
IDCC 0993	● Prothésistes dentaires et personnels des laboratoires de prothèse dentaire	IDCC 2098	● Personnel des prestataires de services du secteur tertiaire
IDCC 1000	● Personnel des cabinets d'avocats	IDCC 2205	● Notariat
IDCC 1850	● Avocats salariés	IDCC 2219	● Taxis
IDCC 1043	● Gardiens, concierges et employés d'immeubles	IDCC 2272	● Assainissement et maintenance industrielle
IDCC 1147	● Personnel des cabinets médicaux	IDCC 2329	● Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation et personnel salarié - non avocat
IDCC 1267	● Pâtisserie	IDCC 2332	● Entreprises d'architecture
IDCC 1286	● Confiserie, chocolaterie, biscuiterie (détaillants et détaillants-fabricants)	IDCC 2596	● Coiffure et professions connexes
IDCC 1404	● Maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment et de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes (SDLM)	IDCC 2697	● Personnel des structures associatives cynégétiques (chasse)
IDCC 1408	● Négoce et distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers	IDCC 2706	● Personnel des administrateurs & mandataires judiciaires
IDCC 1412	● Installation sans fabrication, entretien, réparation, dépannage de matériel aéronautique, thermique, frigorifique et connexes	IDCC 2785	● Offices des commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
IDCC 1483	● Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles	IDCC 2978	● Personnel salarié des agences de recherches privées
IDCC 1499	● Miroiterie, transformation et négoce du verre	IDCC 3013	● Librairie
IDCC 1504	● Poissonnerie	IDCC 3032	● Esthétique, cosmétique et enseignement technique et professionnel liés aux métiers
IDCC 1512	● Promotion Immobilière	IDCC 3127	● Entreprises privées de services à la personne
IDCC 1527	● Immobilier	IDCC 3239	● Secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile
IDCC 1589	● Mareyeurs-expéditeurs		

Une **branche professionnelle** regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective.

MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés sont issus de l'exploitation de **1525 enquêtes REFLEx** administrées auprès des entreprises adhérentes à Opco EP du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 (8 863 enquêtes depuis le 1^{er} janvier 2021).

Le REFLEx est l'acronyme de **Repérage Flash Emploi**. C'est un questionnaire administré auprès des entreprises du champ d'Opco Ep, dans le cadre d'une visite ou d'un contact téléphonique, qui vise à collecter des informations déclaratives auprès des entreprises : activité, besoins en recrutement, besoins en formation.